



Barème des honoraires de l'agence

VENTE

 Vente d'habitations <i>Charge Mandant</i>	Assiette	% TTC
	Jusqu'à	
80 000 €	12 %	
100 000 €	10 %	
120 000 €	9 %	
160 000 €	8 %	
180 000 €	7.5 %	
200 000 €	7 %	
250 000 €	6.5 %	
350 000 €	6 %	
450 000 €	5.5 %	
750 000 €	5 %	
Au dessus	4.5 %	

 Commercial Professionnel <i>Charge Mandant</i>	Assiette	% TTC
	Jusqu'à	
40 000 €	14 %	
55 000 €	10.5 %	
85 000 €	9.5 %	
110 000 €	9 %	
140 000 €	9 %	
185 000 €	9 %	
250 000 €	8.5 %	
385 000 €	8 %	
460 000 €	7 %	
765 000 €	6 %	
Au dessus	5 %	

LOCATION

HABITATION :

Zone Tendue : « Loi ALUR » :

- 10 € du m² de la surface habitable pour les visites, la rédaction de bail et la constitution du dossier
- 3 € du m² de la surface habitable pour l'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur et également du locataire

LOCAUX COMMERCIAUX

- 10% du montant du loyer de la première période triennale + TVA 20% à la charge du preneur.

SARL au capital de 10 000 € - SIREN 852 053 073 RCS Pontoise - Code NAF 703A
Carte professionnelle T. n° 9501 2019 000 042 177 - GALIAN - T. 120 000 €

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21